

# Noé Barkate

Avocat Fiscaliste

## Anticipation – Fiches pratiques

❖ Quels principaux mécanismes de transmission de mon patrimoine à mes enfants ?

Quelques stratégies envisageables :	Quelques particularités	Quand consulter un avocat ?
<b>Assurance-vie</b>	Dénouement de principe hors succession et fiscalité de la transmission pouvant être avantageuse.	Chaque stratégie de transmission nécessite l'analyse :  - Des <b>incidences en droit international privé</b> (droit applicable à la forme, au fond et aux effets de l'acte) ;  - Des <b>incidences civiles</b> (transmission en démembrement de propriété, rapport à la succession, réserve héréditaire, réduction, recel successoral, prélèvement compensatoire, etc.) ;  - Des <b>incidences fiscales</b> (estimation des droits de donation, droits de succession, émoluments, élimination des doubles impositions, etc).
<b>Donation entre vifs</b>	Instrument privilégié de planification successorale ; Acte notarié nécessaire.	
<b>Donation-partage</b>	Acte notarié nécessaire ; permet de figer les valeurs transmises.	
<b>Don manuel</b>	Se fait sans formalités – stipulations complémentaires possibles dans un pacte adjoit.	
<b>Legs</b>	Se fait dans un testament ;  Peut contenir un choix de loi civile applicable à sa succession.	
<b>Ces stratégies doivent être adaptées en fonction de :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- De vos projets et exigences particulières (ex : conservation d'un pouvoir de contrôle) ;</li><li>- La typologie du patrimoine (nature, valeur, lieu de situation, mode de détention des actifs, etc.) ;</li><li>- De la composition de la famille (mineurs, majeurs protégés, famille recomposée, enfant d'un premier lit, chef d'entreprise, statut matrimonial, etc.) ;</li><li>- Du lieu de résidence et de la nationalité des membres de la famille.</li></ul>		

# Noé Barkate

Avocat Fiscaliste

❖ Quels principaux mécanismes de protection de mon conjoint survivant ?

Quelques stratégies envisageables :	Quelques particularités	Quand consulter un avocat ?
<b>Assurance-vie</b>	Attribution de droits hors succession (liquidités et/ou actifs financiers).	Chaque stratégie de transmission implique l'analyse :  - Des <b>incidences en droit international privé</b> (droit applicable à la forme, au fond et aux effets de l'acte) ;  - Des <b>incidences civiles</b> (transmission en démembrement de propriété, rapport à la succession, réserve héréditaire, réduction, recel successoral, prélèvement compensatoire, etc.) ;  - Des <b>incidences fiscales</b> (estimation des droits de donation, droits de succession, émoluments, élimination des doubles impositions, etc).
<b>Donation au dernier vivant</b>	Augmente la part d'héritage du conjoint survivant dans la succession.	
<b>Modification du régime matrimonial</b>	Confère des droits /Augmente la part du conjoint survivant sur les biens communs du couple, voire leurs biens propres.	
<b>Société civile</b>	Peut conférer au conjoint survivant des droits d'usage/ jouissance/ gestion sur les biens détenus par la société.	

❖ Je souhaite transmettre un bien immobilier à mes enfants, quelles stratégies envisageables ?

<b>Donation en démembrement de propriété</b>	<b>Donation de sommes d'argent permettant d'acquérir tout ou partie du bien</b>	<b>Transmission de l'actif via une société civile immobilière (SCI)</b>	<b>Transmission avec effet de levier (LBO, OBO)</b>
Permettra notamment de réduire la base taxable aux droits de donation en fonction de l'âge de l'usufruitier	Permettra notamment de cumuler plusieurs abattements fiscaux	Permettra notamment d'éviter une indivision et de faciliter la gestion du bien tout en optimisant la fiscalité de la transmission des parts sociales	Cession du bien à une entité spécialement créée et finançant l'acquisition via de la dette
Ces stratégies peuvent se combiner entre elles.			

# Noé Barkate

Avocat Fiscaliste

❖ Je souhaite transmettre mon entreprise, quelles stratégies envisageables ?

	<b>Apport-cession de titres</b>	<b>Donation avant cession</b>	<b>Pacte Dutreil</b>	<b>Leverage Buy out</b>
<b>Avantages potentiels</b>	Bénéfice d'un report ou sursis d'imposition	Permet de purger la plus-value latente	Abattement de 75% sur la valeur taxable aux droits de mutation à titre gratuit	Effet de levier juridique, fiscal et financier
<b>Quand consulter un avocat ?</b>	Le rôle de l'avocat est de proposer et de mettre en œuvre une stratégie en fonction : <ul style="list-style-type: none"><li>- De la situation familiale et personnelle du chef d'entreprise ;</li><li>- De la situation fiscale du chef d'entreprise ;</li><li>- De ses projets patrimoniaux et managériaux.</li></ul>			

❖ Combien puis-je donner à mes enfants / petits enfants sans payer de droits ?

	<b>Dons aux enfants</b>	<b>Dons aux petits-enfants</b>
Exonération renouvelable tous les <b>15 ans</b> (=rappel fiscal) :	100 000 € par parent et par enfant + 31 865 € (sommés d'argent) par parent et par enfant (sous conditions)	31 865 € par grand parent et par petit-enfant + 31 865 € (sommés d'argent) par grand-parent et par petit-enfant (sous conditions)
<b>Montant total</b> théorique exonéré pouvant être reçu par enfant et/ou petit-enfant de ses deux parents et/ou quatre grands-parents tous les 15 ans	263 730 €	254 920 €

❖ Quels sont les droits dans la succession d'un époux, partenaire pacsé, concubin ?

	<b>Epoux</b>	<b>Partenaire pacsé</b>	<b>Concubin</b>
<b>Droits civils dans la succession</b>	¼ en pleine propriété ou 100% en Usufruit  (si enfants communs)	Aucun droit en l'absence de <u>testament</u> .  En présence d'enfants et d'un testament : droit à la quotité disponible.	Aucun droit en l'absence de <u>testament</u> .
<b>Fiscalité</b>	Aucun droit de succession.	Aucun droit de succession.	<b>60%</b> de droits de donation / succession après un abattement de 1 594 euros.
<b>Optimisations envisageables, et notamment :</b>	- Changement de régime matrimonial ; - Donation entre époux ; - Assurance-vie.	- Assurance-vie ; - Société civile.	- Assurance-vie ; - Société civile.

# Noé Barkate

Avocat Fiscaliste

❖ Quel est le montant de la réserve héréditaire française et quelles pistes pour s'en affranchir ?

Nombre d'enfants	Réserve globale = Fraction d'une succession réservée à certains héritiers	Quotité disponible = Fraction d'une succession dont on peut disposer librement
1	1/2	1/2
2	2/3	1/3
3 ou plus	3/4	1/4

**Quelles pistes d'évitement de la réserve héréditaire française :**

- Souscription d'un contrat d'assurance-vie (sous réserve de la qualification de « primes manifestement exagérées) ;
- Changement de la loi civile applicable à sa succession (via une « *Professio juris* » désignant la loi d'une autre nationalité ou via un changement de résidence) ;
- Stratégies fondées sur le présent d'usage ;
- Stratégies fondées sur la clause d'accroissement.

❖ Je souhaite anticiper le règlement de ma succession, comment faire ?

	Anticipation civile	Anticipation fiscale
<b>Anticipation liée au droit applicable à la succession</b>	Détermination du droit civil applicable à la <u>succession</u> et au <u>régime matrimonial</u> en vertu des règles de droit international privé.  Anticipation de la loi civile applicable à sa succession et à son régime matrimonial via une <u>professio juris</u> et/ou un <u>contrat de mariage</u> .  Possibilité de choisir la <u>juridiction</u> compétente pour traiter de sa succession et de la dissolution du régime matrimonial.	Détermination du droit fiscal applicable et du droit d'imposer en fonction du droit fiscal local et/ou des conventions fiscales.
<b>Anticipation liée à la dévolution des actifs par succession</b>	Détermination des quotités et des actifs qui seront transmis aux héritiers / légataires / conjoint survivant ;  Calcul de la quotité disponible, de la réserve héréditaire ;  Analyse des incidences d'une action en réduction, en retranchement, en prélèvement compensatoire etc.	Détermination de la fiscalité applicable à la transmission en vertu du droit local et/ ou des conventions fiscales ;  Détermination et application des règles d'élimination des doubles impositions.

# Noé Barkate

Avocat Fiscaliste

❖ Je suis capable et souhaite anticiper la protection de ma personne et de mon patrimoine

Mandat de protection future	Directives anticipées	La personne de confiance
Désignation d'un ou plusieurs mandataires pouvant gérer, administrer, voire disposer du patrimoine d'une personne devenue incapable de le faire seule.  Et/ou assistance dans sa vie personnelle.	Expriment la volonté portant sur les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux.	Désignation d'une personne accompagnante et consultée par le corps médical en l'absence de volonté pouvant être manifestée par le patient.

❖ Je souhaite transmettre mon patrimoine à une œuvre de charité, quelle fiscalité ?

	Association	Fonds de dotation
Don manuel	Exonération de droits de donation si qualification d' <b>organisme d'intérêt général</b>	
Libéralité (donations entre vifs ou testament)	Exonération de droits de mutation à titre gratuits uniquement si <b>qualifiée d'utilité publique ET d'intérêt général</b>	Exonération de droits de mutation à titre gratuit si <b>qualifiée d'intérêt général</b>
Apports numéraire (à titre pur et simple) en	Ne sont pas imposables, sauf s'ils sont présentés volontairement à l'enregistrement auquel cas ils sont soumis au droit fixe de 125 €.	
Réduction d'impôt sur le revenu / d'IFI	Oui si qualifié d' <b>organisme d'intérêt général</b> (66% ou 75% du don dans la limite d'un certain plafond, en fonction de l'activité de l'organisme)	
Quand contacter un avocat ?	<ul style="list-style-type: none"><li>- Constitution ou modification de l'organisme ;</li><li>- Confirmation du régime fiscal lié à un don ;</li><li>- Contexte international : donateur non-résident ou œuvre de charité non française.</li></ul>	